



### ENQUÊTE 2015 DONNÉES 2014

## Les Déchets Non Dangereux en Rhône-Alpes

### ①

### Les chiffres clés 2014

#### OBJECTIF LTE

*Loi Transition Energétique*

DMA Déchets Ménagers et Assimilées \* : - 10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

Rhône-Alpes 2014 hors déblais et gravats: 504 kg/hab. INSEE 463 kg/hab. DGF, soit +0,3% entre 2010 et 2014.

Rhône-Alpes 2014 avec déblais et gravats : 563 kg/hab. INSEE 518 kg/hab. DGF : +1.3% entre 2010 et 2014 France 2013 : 571 kg/hab.

\* DMA : définition retenue par la loi est celle d'EUROSTAT:

Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par le SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, hors déblais et gravats)

#### 1.1 Collecte

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles : 224 kg/hab. DGF : -3 kg/hab. depuis 2013

Collecte sélective emballages journaux-magazines et verre :

↳ tonnages collectés : 69 kg/hab. DGF stagnation depuis 2012

↳ matériaux valorisés : 61 kg/hab. DGF : +2% entre 2013 et 2014 pour les JM et emballages

Collecte en déchèterie :

↳ tonnages collectés dans les déchèteries publiques (inertes compris) : 221 kg/hab. DGF +11 kg/hab. entre 2013 et 2014. (Hors inertes : 166 kg/hab. DGF)

↳ 462 déchèteries des collectivités et 12 déchèteries professionnelles

↳ 60% des tonnages collectés sont envoyés vers une filière de valorisation (hors inertes)

L'*objectif Grenelle* visait une baisse de 7% des OMA\* entre 2008 et 2013. Il a été atteint en Rhône-Alpes : -9% entre 2008 (325 kg/hab. GDF) et 2013 (296 kg/hab. DGF) et -10 % en 2014 France : -11% entre 2008 (390 kg/hab.) et 2013 (345 kg/hab.)

\* OMA : définition en page 2

Taux de valorisation des tonnages collectés pour Rhône-Alpes :

L'*objectif Grenelle* était de 35% de recyclage matière en 2012 et 45% en 2015 (déblais et gravats inclus). Objectif atteint en Rhône-Alpes en 2013 avec 40% de valorisation matière (France : 38 % en 2013), et en passe de l'être pour 2015 avec 43 % en 2014

La *loi LTE* fixe un *nouvel objectif* : recyclage de 55% des DND en 2020 et 65% en 2025

#### 1.2 Traitement

Près de 5 986 kt de déchets rhônalpins sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage de déchets non dangereux, plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes (+2% par rapport à 2013).

#### OBJECTIF GRENELLE

- 15 % de déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013

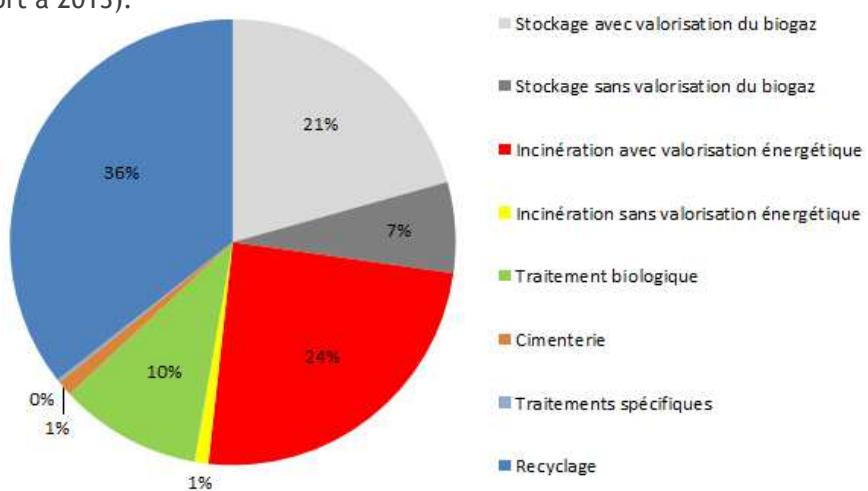
(déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)

Rhône-Alpes : -2% entre 2008 et 2013  
-0,03 % entre 2008 et 2014

#### OBJECTIF LTE Loi Transition Energétique

- 30 % du volume de déchets mis en décharge d'ici 2020 et -50% d'ici 2025

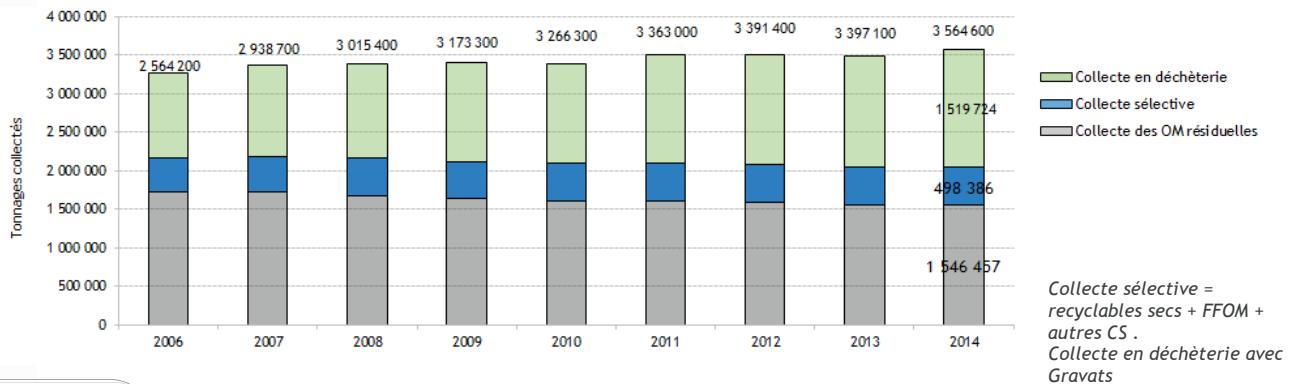
+3% de déchets en ISDnD entre 2013 et 2014 en Rhône-Alpes



Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP).

## ② Collecte, déchèterie : déchets gérés par les collectivités

### 2.1 Evolution des tonnages collectés de 2006 à 2014



#### ORDURES MENAGERES ASSIMEES (OMA)

Comportent :

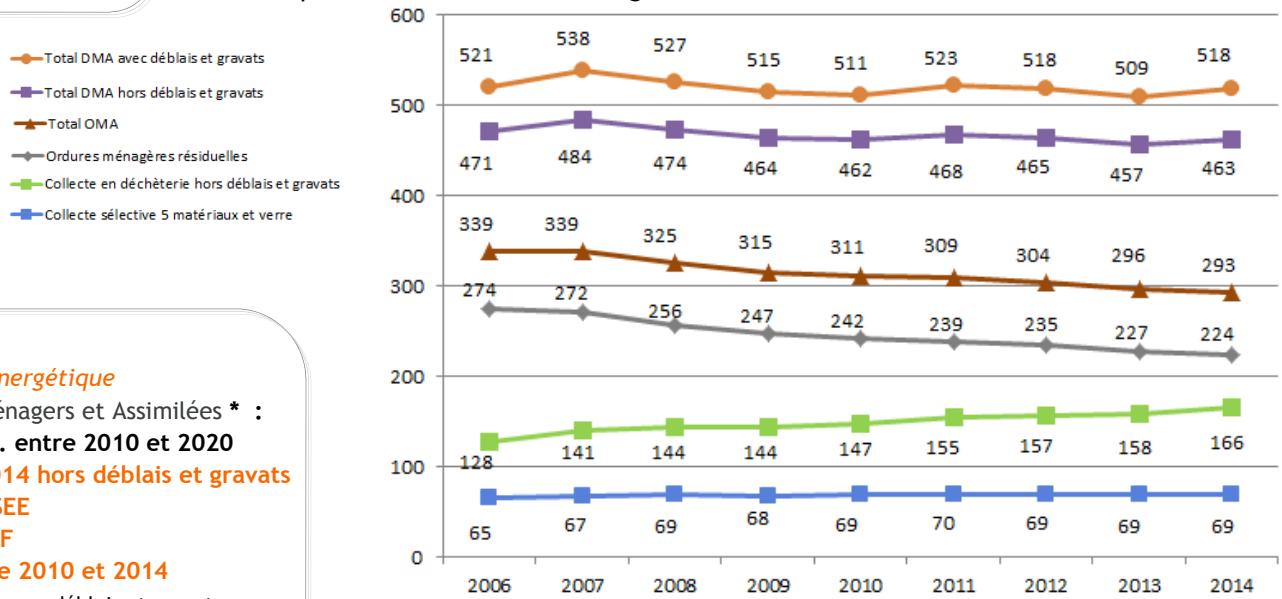
- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

L'année 2014 se caractérise par une **hausse des tonnages collectés (+2,4% au global)**.

L'augmentation des tonnages collectés vient des collectes en déchèteries, +5,9% entre 2013 et 2014. Les tonnages de collectes sélectives qui baissaient depuis 2011, augmentent à nouveau : +0,7% depuis 2013.

Les tonnages d'OM résiduelles continuent de diminuer sur les deux dernières années avec -0,5%.

### 2.2 Ratio par habitant DGF des tonnages collectés de 2006 à 2014



#### OBJECTIF LTE

##### Loi Transition Energétique

DMA Déchets Ménagers et Assimilées \* :

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

Rhône-Alpes 2014 hors déblais et gravats

504 kg/hab. INSEE

463 kg/hab. DGF

soit +0,3% entre 2010 et 2014

Rhône-Alpes 2014 avec déblais et gravats :

563 kg/hab. INSEE

518 kg/hab. DGF : +1,3% entre 2010 et 2014

France 2013 : 571 kg/hab.

\* DMA : la définition retenue par la loi est celle d'EUROSTAT: Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par le SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, hors déblais et gravats)

#### Evolution

Les tonnages par habitant de collecte sélective stagnent depuis 2008.

Les ratios en déchèteries hors déblais et gravats augmentent continuellement, +38 kg/hab. depuis 2006. Ce même ratio avec déblais et gravats atteint 221 kg/hab. en 2014, soit +43 kg/hab. depuis 2006.

Les tonnages par habitant des ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution : -18% sur la période et -3 kg/hab. entre 2013 et 2014.

L'ancien **objectif Grenelle** de réduction des OMA de -7% en kg/hab. entre 2008 et 2013 avait été atteint en Rhône-Alpes avec -9% entre 2008 et 2013: -10 % en 2014

### 2.3 Taux de valorisation des tonnages collectés en 2014

Rhône-Alpes 2014	Taux Avec Gravats	Taux Hors Gravats
Taux de valorisation matière	43%	41%
Taux de valorisation énergétique	32%	36%
Taux de valorisation global	75%	77%

**Objectif Grenelle** : 35% de recyclage matière en 2012 et 45% en 2015 (déblais et gravats inclus)

#### Taux de valorisation matière

Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.

#### Taux de valorisation énergétique

Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie / tonnages globaux collectés.

L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte pour les incinérateurs.

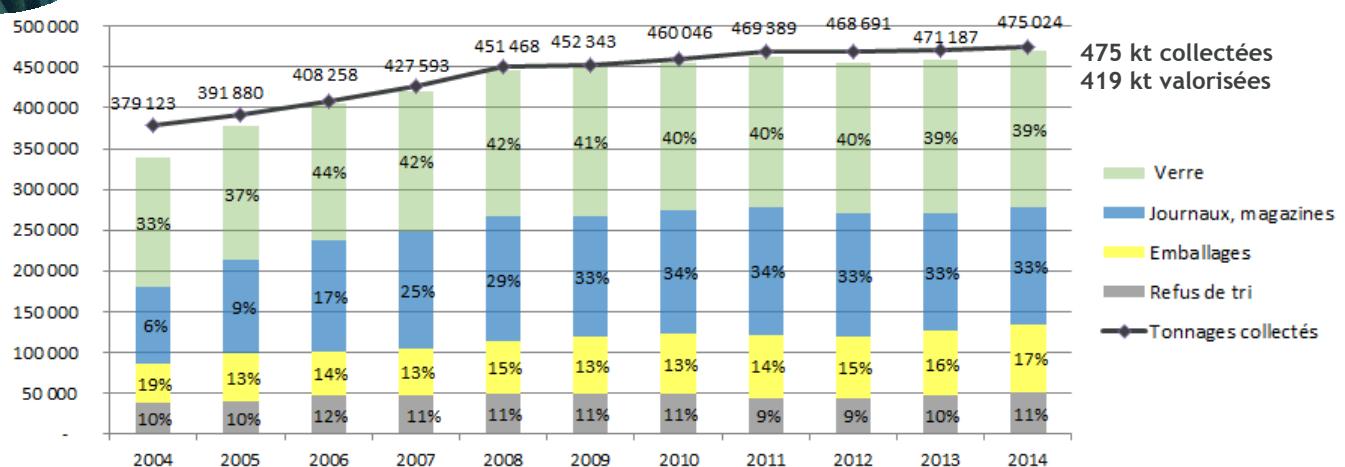
Les refus de tri et de compostage ainsi que les délestages sont affectés à leur destination finale.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

[www.sindra.org](http://www.sindra.org), Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie



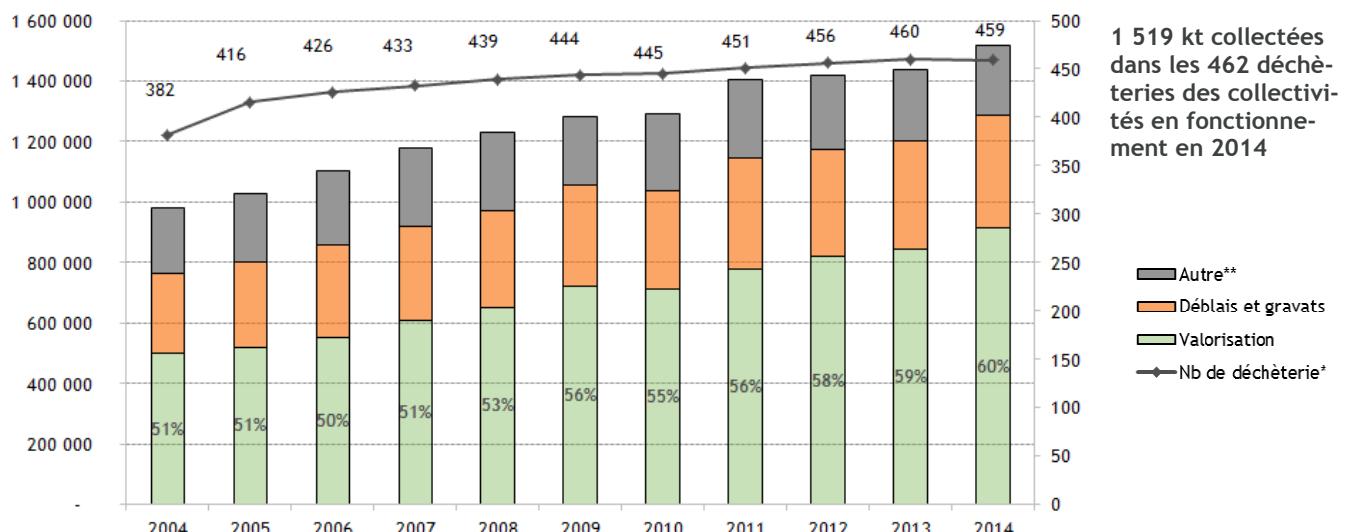
## 2.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2004 à 2014



Les tonnages ci-dessus concernent uniquement la collecte sélective des recyclables secs. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 mais stagnent depuis (+0,8% entre 2013 et 2014).

Alors que les tonnages valorisés avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils ont baissé entre 2011 et 2013. Sur la période 2013 -2014, ils repartent à la hausse avec +2%.

## 2.5 Evolution du nombre de déchèteries et des tonnages reçus de 2004 à 2014



\*Nombre de déchèteries des collectivités en fonctionnement au 31 décembre de l'année de référence

\*\*Autre : stockage et traitements spécifiques des DDS (Déchets Dangereux Diffus)

En 2014, plus de 915 000 tonnes de déchets (hors gravats), soit 60% du tonnage collecté en déchèterie des collectivités, sont envoyées vers une filière de valorisation :

- 14% de ce tonnage rejoint une filière de valorisation énergétique,
- 39% une filière de valorisation matière,
- 47% une filière de valorisation organique.

La répartition entre ces filières de valorisation est stable depuis 2009. Les tonnages collectés ont augmenté fortement entre 2013 et 2014 avec +5,9%. Cette hausse concerne l'ensemble des flux mais plus particulièrement les textiles, placoplâtre, déchets verts et bois.

Les déblais et gravats sont soit enfouis (40%) soit valorisés (60%). La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision, ces données sont donc à prendre avec précaution.

### ③ Traitement

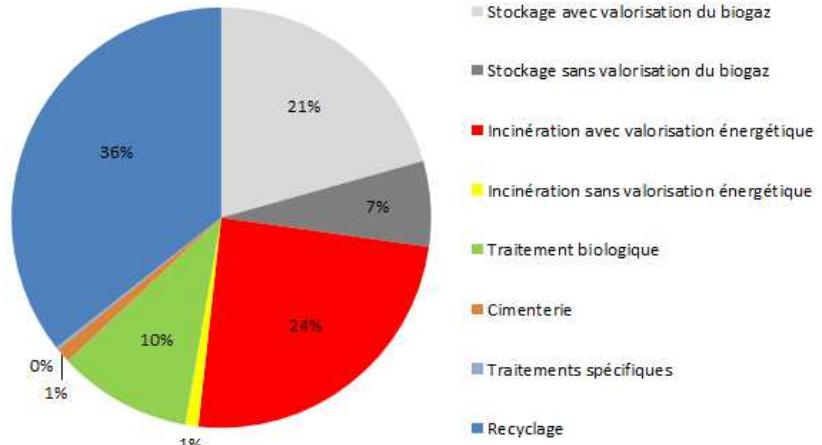
#### 3.1 Destination finale des déchets rhônalpins en 2014

En 2014, près de 5 986 kt de déchets rhônalpins, sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage ISDnD (Déchets non Dangereux), plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes.

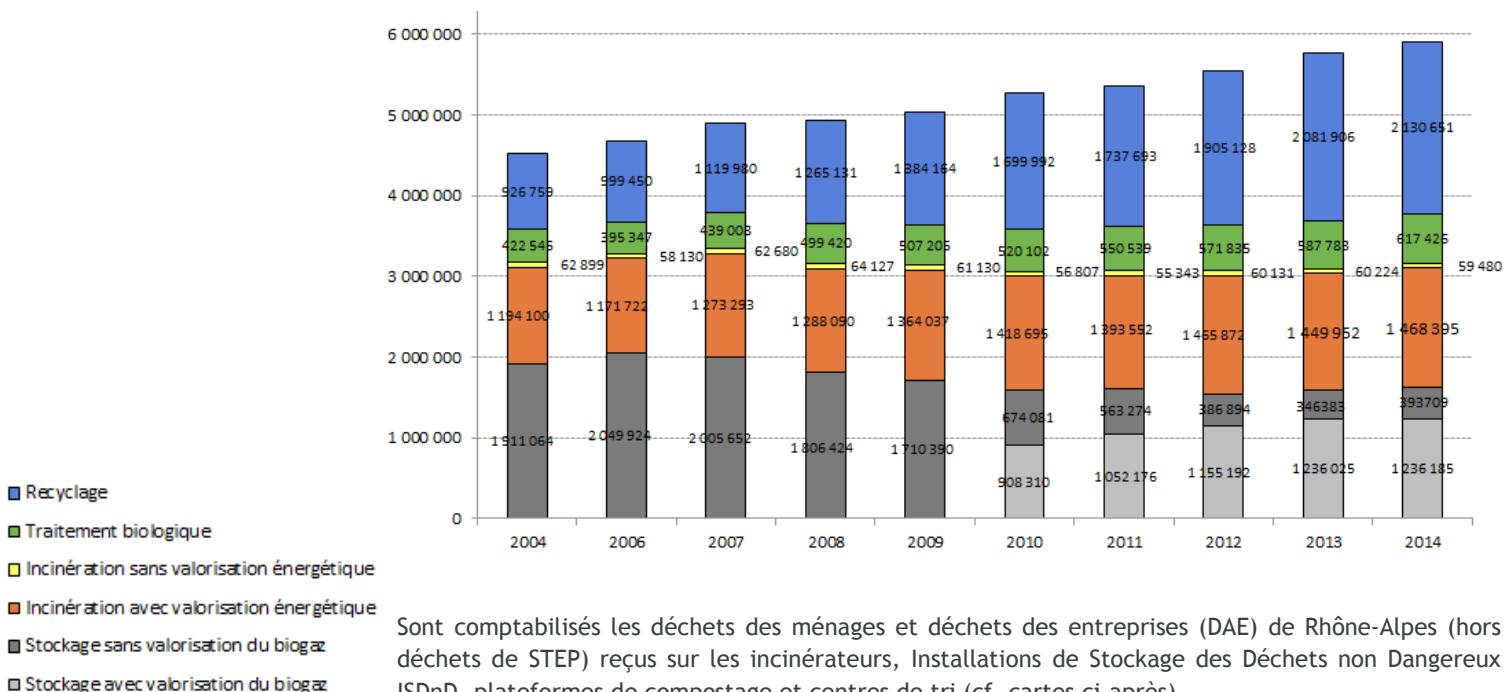
Le Grenelle avait fixé comme objectif de réduire de 15 % les déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013 (déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)  
 Rhône-Alpes : -2% entre 2008 et 2013  
 -0,03% entre 2008 et 2014

Si l'on tient compte également de l'évolution du nombre d'habitants, les tonnages envoyés en ISDnD et incinération baissent de -6% entre 2008 et 2013 en terme de ratio en kg/hab. (que ce soit DGF ou INSEE).  
 Rhône-Alpes : -5% en kg/hab. entre 2008 et 2014

La loi LTE prévoit une diminution de 50% du volume de déchets mis en décharge d'ici 2050.  
 +3% de tonnes de déchets envoyées en ISDnD entre 2013 et 2014 en Rhône-Alpes.



#### 3.2 Evolution de la destination finale des déchets de 2004 à 2014 : Mode de traitement et tonnages des déchets rhônalpins



Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises (DAE) de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP) reçus sur les incinérateurs, Installations de Stockage des Déchets non Dangereux ISDnD, plateformes de compostage et centres de tri (cf. cartes ci-après).

Stockage : Les flux des ISDI (Installations de Stockage des Déchets Inertes) ont été exclus des tonnages des installations de stockage par rapport aux bilans des années précédentes car ces données sont mal connues et donc non représentatives.

A compter de 2010 une distinction est faite dans les tonnages, pour les installations de stockage qui valorisent ou non le biogaz. La catégorie « avec valorisation du biogaz » correspond au critère utilisé pour la TGAP, de plus de 75 % de valorisation du biogaz.

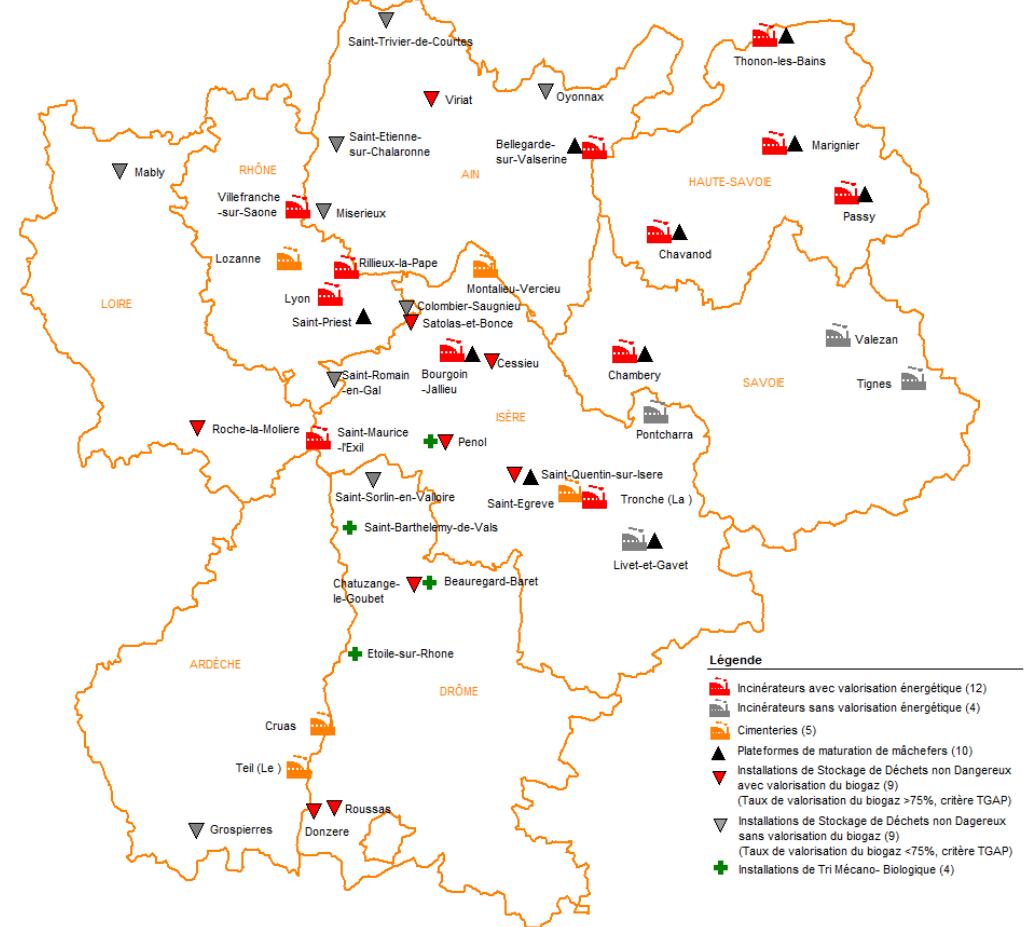
Les données sont issues des déclarations des gestionnaires d'installations ; ces déclarations précisent les départements d'origine. Elles sont complétées par les tonnages de déchèteries allant directement en valorisation biologique ou thermique (bois en chaufferie par exemple) sans passer par les installations de traitement référencées.

La rubrique « recyclage » comprend : les tonnages produits en sortie de centres de tri, les tonnages reçus directement par des repreneurs et les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) repris dans le cadre des accords avec les organismes agréés.

Le nombre de centres de tri enquêtés augmente depuis 2010 pour mieux connaître les DAE.



### 3.3 Installations de tri mécano biologique et de traitement ayant fonctionné en 2014



### 3.4 Plateformes de compostage et sites de broyage ayant fonctionné en 2014

En 2014, environ 649 000 tonnes de déchets ont été traitées sur les 56 plateformes de compostage (604 567 t) et 21 plateformes de broyage (44 461 t). Ce sont +6% par rapport à 2013.

75% correspondent à des déchets verts (484 103 t).

Par ailleurs 431 949 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les déchèteries des collectivités de Rhône-Alpes en 2014. (+9% par rapport à 2013)

Les plateformes de compostage ont produit, en 2014, 234 876 tonnes de compost. 50% de ces tonnages proviennent des plateformes certifiées par l'Association Réseau Qualité Compost

([www.reseauqualitecompost.net](http://www.reseauqualitecompost.net)).



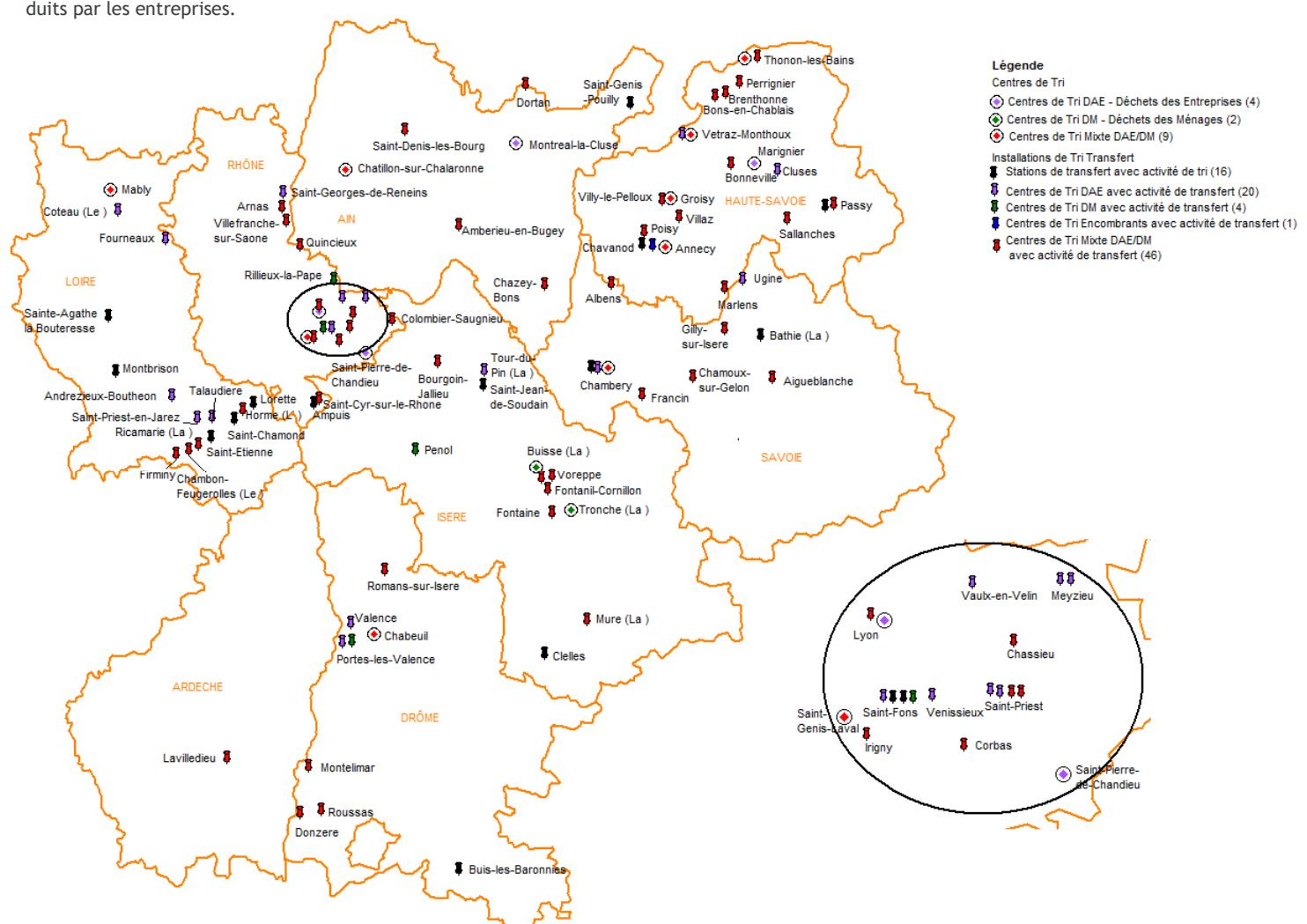
### 3.5 Centres de tri et quais de transfert avec une activité de tri ayant fonctionné en 2014

#### DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Déchets non dangereux produits par les entreprises.

En 2014, 88 centres de tri ont été enquêtés. 24 installations concernent exclusivement des DAE, et 57 sont des centres de tri mixte DAE/DM. 16 Stations de transfert déclarent avoir une activité de tri.

Sur les 88 centres de tri ayant fonctionné en 2014, 82 sont sous maîtrise d'ouvrage privée.



2 398 095 tonnes de déchets ont été traitées par les centres de tri en 2014. A périmètre constant avec 2013, ce sont +1% de tonnages traités.

Les refus de tri correspondent globalement à 18 % des déchets triés : 11% imputables aux déchets des entreprises et 7% aux déchets des ménages. Toutefois, attention à la précision de ces données, les installations ne font pas toujours la distinction entre les refus issus des collectes sélectives des collectivités et ceux issus des DAE.

Sur 2014 les données des centres de tri sont sous-estimées. 18 installations n'ayant pas répondu à l'enquête, leurs données ont été partiellement estimées.

#### DAE

65% des tonnages traités sur les centres de tri, soit 1 557 900 t, sont issus des entreprises. Ce sont -2,5% par rapport à 2013.

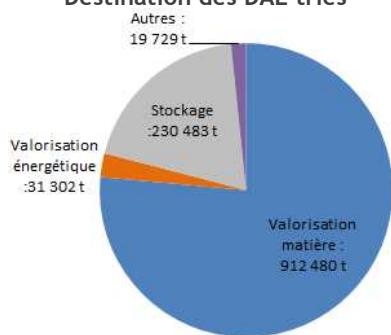
76% des DAE sortants (hors refus de tri) des centres de tri font l'objet d'une valorisation matière (y compris organique). En quantité ce sont -4% depuis 2013.

3% des DAE hors refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique. Ils sont dirigés à 46% en incinération, à 41% en cimenterie, et 13% en chaufferie.

Les flux envoyés en stockage augmentent de 53% entre 2013 et 2014. La part du stockage passe à 19% en 2014. Ceci est principalement dû à l'importance des déblais et gravats envoyés en ISDI en sortie de centre de tri.

Les matériaux les plus représentés sont les papiers-cartons (23%), déblais et gravats (22%) et les métaux (21%). Vient ensuite le bois pour 14%. La proportion des plastiques et des CSR (Combustibles Solides de Récupération) ne sont respectivement que de 2% et 1%.

#### Destination des DAE triés



#### POUR ALLER PLUS LOIN

## ④ Prévention

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution : il s'agit d'éco-conception ;
  - les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...) ;
  - les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

La prévention procure des gains à la fois environnementaux (réduction des consommations de matières premières, d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre), économiques (réduction des charges liées aux achats de matières premières et à la gestion des déchets), et sociaux (création d'emplois et développement de réseaux associatifs).

## 4.1 Compostage domestique et partagé en Rhône-Alpes

Le nombre de composteurs distribués jusqu'en 2014 par les collectivités de Rhône-Alpes est d'environ 187 500 (1.54 millions en 2010 au niveau national). La population concernée est estimée à 470 000 habitants et 12% de l'habitat individuel de Rhône-Alpes . Selon les estimations de l'ADEME, cela équivaut à environ 32 800 tonnes de déchets évités (sous-estimation qui ne prend pas en compte les déchets compostés en tas ou avec des composteurs non fournis par la collectivité).

Parallèlement environ 65 EPCI ont mis en place des opérations de compostage partagés en pied d'immeuble, quartier résidentiel, ou chez les gros producteurs type collège, maison de retraite, hôpital, etc.

## 4.2 Développement du réemploi

23 recycleries sont recensées en Rhône-Alpes en 2015. Ce dispositif est complété par un réseau d'une trentaine de déchèteries qui accueillent des chalets du réemploi en lien avec les associations locales ou les ressourceries.

Pour les 20 installations ayant répondu à notre enquête pour 2014\*, les tonnages entrants sur ces sites s'élèvent à 5 660 t/an. **75% de ces tonnages sont réemployés ou valorisés** (32 % en réemploi et 43 % en recyclage matière).

\* Tous les sites ne suivent pas les tonnages entrants

### **4.3 Les plans et les programmes de prévention**

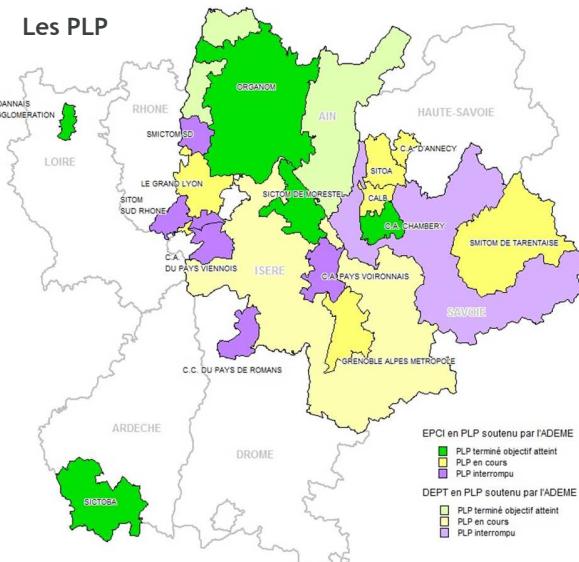


En Rhône-Alpes 16 collectivités ont contractualisé avec l'ADEME depuis 2009

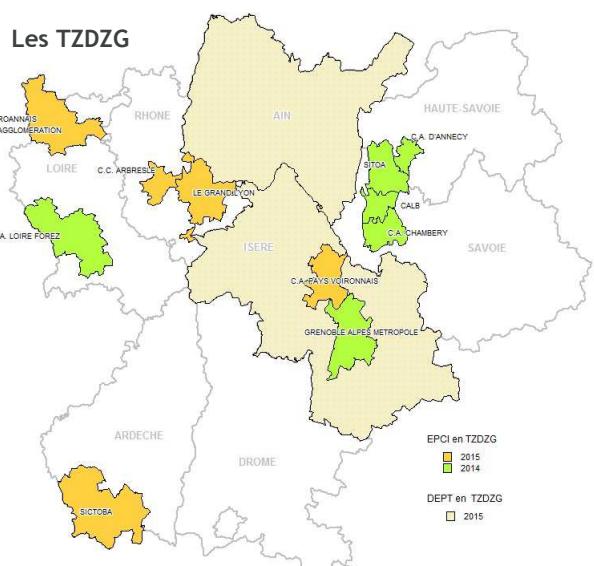
pour mettre en place un **Programme Local de Prévention** (PLP). Les Conseils Départementaux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie se sont engagés dans un Plan de Prévention. Dans ce cadre, l'Ain et l'Isère ont développé un large panel d'animations pour leurs collectivités.

Avec ces 19 territoires (3.9 millions d'habitants - 62% de la population régionale), l'ADEME a souhaité expérimenter et valider des opérations ou des organisations permettant de réduire durablement la production de déchets.

Fin 2014 et fin 2015, les appels à projets Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage



**(TZDZG)** ont été lancés. 10 territoires ont été retenus en Rhône-Alpes soit 3.8 millions d'habitants - 60% de la population régionale. [Plus d'infos](#)



## 5

## SINDRA

### UNE MISSION PRIORITAIRE, L'INFORMATION

Sindra, l'observatoire rhônalpin sur les déchets, a été créé en 2000, à l'initiative de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec les Départements et en concertation avec les collectivités locales.

Le partenariat s'est étendu aux organisations professionnelles telles que la FNADE, afin de mieux connaître et fiabiliser les données sur la gestion des déchets.

Le système traite des données très localisées, voire unitaires, à partir desquelles il produit des informations donnant aux Départements, à la Région, à l'ADEME, une vision plus large, propice à la cohérence régionale des politiques déchets.



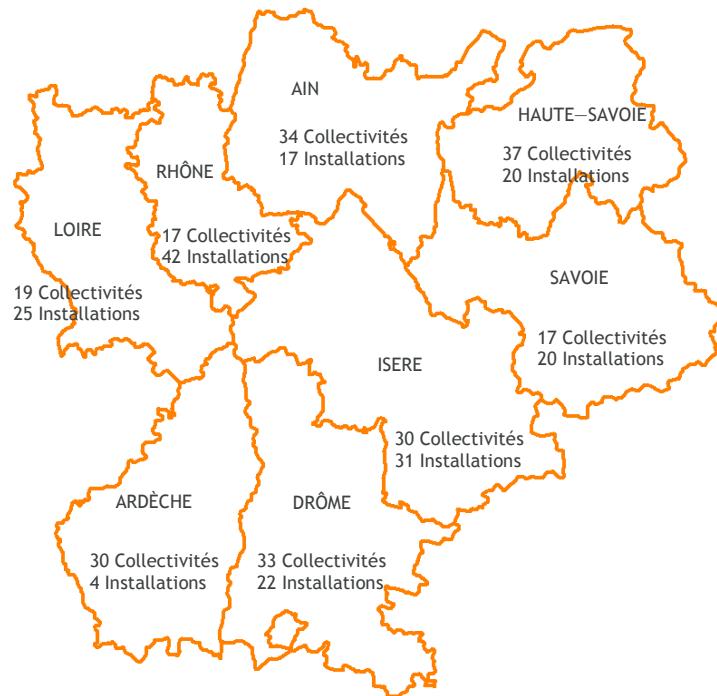
### UN PROJET INNOVANT ET OPÉRATIONNEL

Chaque collectivité ou entreprise gestionnaire d'installation de traitement adhérent, saisit directement dans la base de données du système, via Internet, les informations qui les concernent. Ainsi ce sont environ 234 collectivités et 370 installations de traitement publiques ou privées qui actualisent régulièrement leurs données.

C'est l'implication des collectivités et des entreprises dans la saisie de leurs informations qui garantit à Sindra des données actualisées et fiables.

Dans la partie «grand public» du site, Sindra produit des informations de synthèse qui constituent des repères accessibles, permettant d'apprécier les actions accomplies ou à venir, pour l'amélioration de la gestion des déchets en Rhône-Alpes. Des outils de recherche de prestataire ou d'exutoire sont également disponibles.

Cartographie des acteurs fournisseurs de données en 2014 : EPCI et Installations privées



Plus d'informations sur:  
[www.sindra.org](http://www.sindra.org)

### MUTUALISER LES INFORMATIONS POUR OPTIMISER LES RESSOURCES

Via le média internet, Sindra met en interrelation des partenaires autour d'un même « métier » : la gestion des déchets ménagers et assimilés. Fondé sur le principe d'échange d'informations, le système crée ainsi un espace collaboratif, étendu à différents niveaux du territoire régional où peuvent s'exprimer certaines solidarités territoriales.

Chaque collectivité peut ainsi se situer par rapport aux autres, prendre en compte les équipements périphériques, mettre en exergue des complémentarités et synergies possibles, mutualiser des ressources, et générer des économies d'échelle.

À partir de ces données locales, Sindra produit des informations aux niveaux départemental et régional. Sindra est devenu en 2007 l'outil de suivi des Plans départementaux. Une fois les données des collectivités et des entreprises privées consolidées, SINDRA calcule un tronc commun d'indicateurs pour tous les Conseils Départementaux et fournit des données unitaires à chacun pour qu'ils puissent calculer des indicateurs spécifiques à leur territoire.

Ces mêmes données remontent jusqu'au niveau national pour renseigner le système d'information national SINOE géré par l'ADEME.

La légitimité du système prend ainsi appui sur le fait que la gestion locale des déchets doit tenir compte des contextes techniques, économiques ou réglementaires.

